

Ministère d'Etat.

Paris, le 1^{er} Juin 1855

Beaux-Arts.

Sommaire.

Monsieur le Directeur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 12 du mois courant, par laquelle vous me soumettez le compte général des Recettes et Dépenses de l'Académie Impériale de France à Rome, pendant l'exercice 1854.

Ce compte va être examiné et je vous ferai connaître incessamment mes observations s'il y a lieu.

Vous me demandez, Monsieur le Directeur, de vous indiquer la marche que vous devez suivre pour me rendre compte de l'emploi de la somme de 200 francs accordée par moi, à titre de secours, au Sieur Adinolfi, ancien cocher de l'Académie, et qui vous a été versée par M. le Payeur du Corps expéditionnaire français en Italie. Cette somme est imputable sur le crédit de l'Académie, Exercice 1854. Vous aurez donc à me produire la quittance du Sieur Adinolfi. Cette pièce qui doit nécessairement être datée de 1854, sera rattachée à votre compte général que je rectifierai en conséquence.

Agreez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre d'Etat

Louis Noy

Série G, n° 21.

a Monsieur Schnetz, Directeur de l'Académie Impériale de France à Rome